

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2023 – 055****Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2023, par PROJET AVENTURE.**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

D É C I D E**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec PROJET AVENTURE, représenté par Monsieur MEUNIER Gaël, domicilié au 13 ter chemin de Chantegrillet, 69340 FRANCHEVILLE, un contrat pour :
- la projection d'un film « Le Poster », le vendredi 6 octobre 2023 à 19h30.**ARTICLE 2 : DE REGLER** le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 25 mai 2023, soit 450,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 26/07/2023

Le Maire,
Patrick ANTOINEMonsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 31/07/23
publié ou notifié le 31/07/2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.